

Bourgogne-Franche-Comté, Nièvre
Isenay
bief 28 du versant Loire

pont mobile, dit pont-levis de Chaume (canal du Nivernais)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA58000999
Date de l'enquête initiale : 2011
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale canaux de Bourgogne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : pont mobile
Appellation : pont-levis de la Chaume

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : canal du Nivernais
Références cadastrales :

Historique

Neuf ponts ont été projetés en 1825 sur le tronçon Châtillon-en-Bazois/Decize. Les ponts isolés devaient avoir 5,50 mètres de hauteur au-dessus du canal, un tablier et des garde-corps en charpente (Archives nationales, F14 6984). Le pont-levis de Chaume est représenté sur le plan du canal dressé en 1930 en vue de la mise au gabarit de la péniche normale de 300 tonnes (VNF, Direction territoriale Centre-Bourgogne, subdivision de Corbigny).

Période(s) principale(s) : 19e siècle

Description

Du pont mobile, il ne reste aujourd'hui que les piles en moellon. Le tablier a disparu. Il permettait une desserte locale.

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

État de conservation : vestiges

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Liens web

- Les ponts du canal du Nivernais : <http://canaux.region-bourgogne.fr/nivernais/ouvrage/ponts-et-passerelles/>

Illustrations



Vue du pont.

Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20175800186NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

présentation du canal du Nivernais (canal du Nivernais) (IA89001997)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue du pont.

IVR26_20175800186NUC2A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation